

Jeudi 28 mars 2024

Réaction UNA à l'adoption de la loi « Bien Vieillir » Des avancées certes, mais qui ne permettront pas de résorber les difficultés majeures du maintien à domicile

UNA se félicite de l'adoption à l'Assemblée nationale et au Sénat de la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir. Ce texte entérine quelques avancées pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, notamment le déploiement d'un guichet unique dans tous les territoires. Mais cette loi ne peut être qu'une étape, avant l'adoption d'une véritable réforme, les services d'aide et de soins à domicile continuant de faire face à des difficultés économiques dramatiques qui compromettent la prise en charge des personnes vulnérables dans un contexte de forte progression des besoins

« La loi Bien Vieillir est un signe encourageant de l'attention accordée par le Gouvernement et les parlementaires au secteur avec des mesures nécessaires et bienvenues. Mais elle ne doit pas être le prétexte d'un renoncement des pouvoirs publics à réformer en profondeur un secteur qui n'est plus en mesure de répondre à la volonté des Français de vivre à domicile qu'ils soient fragilisés du fait de l'âge, du handicap ou de la maladie. » Marie-Reine Tillon, présidente UNA

Des avancées notables pour les professionnels et les bénéficiaires

UNA se félicite de l'adoption de la loi Bien Vieillir et du retrait de l'article 8Ter qui aurait mis à mal la réforme essentielle engagée pour la création des Services Autonomie à Domicile (SAD). C'est une première pierre pour accélérer la transformation des services médico-sociaux à domicile. UNA salue en particulier :

- L'amorce d'une réforme du financement de l'aide à domicile par dotation
- La création de la carte professionnelle pour les aides à domicile

- › Le financement de la mobilité professionnelle via un fonds de soutien de la CNSA
- › Le dispositif de lutte contre l'isolement des publics fragiles ou encore la prévention de la perte d'autonomie
- › Le déploiement d'un guichet unique dans tous les territoires, facilitant ainsi les démarches des bénéficiaires et leurs familles

UNA sera vigilante sur les textes qui permettront la mise en œuvre de ces différentes mesures, et notamment le financement de la mobilité professionnelle, dont le déploiement doit se faire via les départements.

Mais une réforme en profondeur reste indispensable pour un secteur qui souffre d'une faible attractivité

Bien qu'apportant de premières réponses concrètes au secteur, la loi Bien Vieillir ne règle en aucun cas les difficultés économiques et d'attractivité des structures de maintien à domicile. Conscient des enjeux, le Président de la République, Emmanuel Macron, s'était engagé dès 2018 à adopter une grande loi Autonomie. Cette promesse a été rappelée par différents ministres, sans qu'aucune suite n'y soit donnée. UNA le déplore, et attend du gouvernement que la promesse du Chef de l'État soit enfin tenue, avec l'adoption d'une grande loi autonomie.

Contacts presse :

UNA : Chantal Thorigny

c.thorigny@una.fr - Tél. : 07.88.15.11.56

Scopus Communication :

Sylvain Camus : sylvain.camus@scopuscommunication.fr Tél : 06.12.16.38.60

A propos de UNA :

Créée en 1970, L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif. UNA est un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs et un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. La fédération représente 636 structures adhérentes, employant plus de 71 750 salariés. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.

